

# **ATELIER NATIONAL SUR LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET RESEAUX DE LA SOCIETE CIVILE AU PROCESSUS DE LA RÉFORME FONCIÈRE EN RDC**

2EME EDITION

Co-organisé par : le Réseau Ressources Naturelles (RRN) et le Conseil pour la Défense Environnementale par la Légalité et la Traçabilité (CODELT),  
et la CONAPAC, en collaboration avec : l'Initiative des Droits et Ressources (RRI) et les Ministères de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et des Affaires Foncières

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER.**

La République Démocratique du Congo a amorcé le processus de sa réforme foncière depuis juillet 2012, à la suite de la tenue d'un atelier de lancement. Depuis lors, un certain nombre d'actions ont été menées pour concrétiser la volonté politique de faire avancer ce chantier, qui fait partie du Programme du Gouvernement pour la période de 2011 à 2016, à savoir : i) la signature du décret n° 13/016 du 31 mai 2013 instituant la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF), ii) la signature de l'arrêté n° 0145 du 20 juillet 2013 nommant les 19 membres constituant la CONAREF, sur proposition des institutions et organismes dont ces derniers relèvent ; iii) l'adoption du Document programmatique de cette réforme ; iv) l'installation du Secrétariat Permanent de la CONAREF et sa dotation en moyens humains, matériels et logistiques; etc.

Il importe de rappeler que, conformément à la Feuille de Route de cette réforme, qui a découlé de l'atelier de lancement susmentionné, cette réforme vise deux résultats majeurs : d'une part, l'adoption d'une politique nationale en matière foncière, et, d'autre part, celle d'une loi foncière nationale.

Par rapport à la démarche, le Gouvernement a décidé de mener cette réforme dans une approche d'ouverture et de participation, en impliquant toutes les parties prenantes, publiques et privées, directement ou indirectement concernées, dont les organisations de la société civile opérant sur les questions foncières et/ou ayant incidence sur le foncier.

Aussi, pour structurer leur participation et renforcer leur représentativité dans les instances de gouvernance de la réforme foncière, spécialement de la CONAREF, les OSC, avec l'appui financier et technique de RRI, ont décidé de la mise en place d'un cadre et, le cas échéant, de se doter d'un plan de plaidoyer au regard de la réforme foncière initiée par le Gouvernement, fondé sur l'amélioration de la tenure des terres en faveur des parties prenantes faibles, que sont les communautés locales et les populations autochtones.

Un premier financement a été apporté par RRI, destiné à la fois à appuyer la mise en place de la plate-forme des OSC, dénommée « Cadre de concertation des OSC pour la Réforme Foncière », en abrégé CACO, et la mise en œuvre du Plan d'Action 2014, adopté lors de l'atelier de décembre 2013. Les actions menées en 2014, tant pour la structuration et la formalisation de ce Cadre que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action 2014 sont prévues pour être présentées, discutées et validées lors de la tenue d'un atelier national des OSC.

Dans l'entre-temps, deux appuis additionnels à la participation des OSC dans la réforme foncière sont prêts à être mobilisés pour le compte de CACO : le premier venant de la Fondation américaine AJWS ; le second de GLTN-UNHabitat. Les contacts ont déjà été pris dans ce sens et ne vont pas tarder à se concrétiser, pour s'inscrire dans le plan d'action 2015 du CACO.

Tel est le contexte général de l'organisation de l'atelier national des OSC pour la réforme foncière, qui est appelé à rassembler à la fois les organisations de la société civile tant nationales que provinciales ayant participé à l'atelier de décembre 2013 ainsi qu'à bien d'autres qui, travaillant sur la thématique foncière, seraient intéressées à y participer.

## **2. LES OBJECTIFS DE L'ATELIER**

### **2.1. L'objectif général**

- i. Renforcer et améliorer la participation et la représentativité des organisations de la société civile dans le processus de la réforme foncière initiée par le Gouvernement de la RDC.

### **2.2. Les objectifs spécifiques**

- i. Partager les premiers résultats des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2014 du CACO et ouvrir les axes et les options pour la formulation du plan d'action 2015 ;
- ii. Recevoir le rapport du Consultant recruté pour appuyer les aspects de structuration et de représentativité des OSC dans le processus de la réforme foncière et finaliser la mise en place formelle de CACO ;

## **3. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats suivants sont attendus de l'atelier :

- i. Le Cadre de Concertation des Organisations de la société civile pour la réforme foncière en RDC est bien structuré, et répond aux exigences de performante et de représentativité ;
- ii. Les premiers résultats des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2014 sont présentés, discutés et partagés et permettent de dégager des repères pour la formulation du plan d'action 2015.

## **4. LES LIVRABLES**

- i. Une liste des organisations et réseaux membres du CACO, avec les premières informations d'identification de ces organisations ;
- ii. Un rapport synthèse de l'atelier, devant être disponible aussitôt l'atelier fini ;
- iii. Un rapport général de l'atelier.